

COVID-19 : Gestion des cas et des contacts dans les établissements d'enseignement postsecondaire

RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES

24 août 2021 – Version 3.0. Modifications indiquées en jaune

Mise en garde institutionnelle

Les présentes recommandations intérimaires ont été rédigées pour soutenir les Directions de santé publique (DSPu) dans la réalisation des enquêtes de cas de COVID-19 et des interventions dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Elles sont fondées sur l'information disponible au moment où elles ont été élaborées et sur une part d'avis d'experts. Réalisées dans un court laps de temps et basées sur les connaissances issues d'une recherche rapide de littérature ainsi que d'une analyse sommaire et non exhaustive des écrits scientifiques, incluant des articles en prépublication, elles pourraient devoir être révisées selon l'évolution des connaissances scientifiques liées à l'actuelle pandémie. À cet effet, l'Institut a mis en place une veille scientifique ciblant diverses thématiques pour lui permettre de repérer les connaissances émergentes et de procéder aux mises à jour requises, lorsqu'il le juge indiqué.

Portée

Ce document présente les recommandations concernant les établissements d'enseignement postsecondaire, dont les formations professionnelles, collégiales et universitaires ainsi que les formations aux adultes. Il se limite aux recommandations sur la gestion des cas de COVID-19 et de leurs contacts ainsi que sur la gestion des situations où une personne devient symptomatique pendant sa présence dans le milieu d'enseignement.

Ces recommandations ne remplacent pas l'évaluation de risque, adaptée aux contextes épidémiologique et clinique, faite par les directions de santé publique (DSPu).

L'identification rapide d'une personne infectée par le SRAS-CoV-2, de même que l'application diligente des mesures appropriées auprès de cette personne et de ses contacts sont prioritaires pour contrôler la transmission du virus.

Contexte

La vie étudiante en milieu d'enseignement postsecondaire peut générer plusieurs situations d'interaction impliquant un nombre relativement élevé de personnes au cours d'une même journée. Malgré l'adaptation des milieux d'enseignement aux consignes sanitaires en vigueur, le risque de transmission de la COVID-19 dans ces milieux demeure.

Les programmes de formation postsecondaire sont très hétérogènes et peuvent se donner dans des lieux et contextes variés. La taille des groupes-classes d'étudiants, les modes d'enseignement (p. ex. : à distance, en personne) et les types d'activités d'enseignement (p. ex. : cours magistraux, ateliers pratiques, laboratoire appliqué) varient selon les programmes et peuvent nécessiter des rapprochements physiques dans le cadre de l'enseignement.

Les individus présents dans les milieux d'enseignement postsecondaire ont possiblement de nombreuses interactions avec des individus extérieurs au milieu d'enseignement lui-même. Ainsi, ils peuvent fréquenter différents établissements d'enseignement ou d'autres milieux de travail, vivre en famille ou avec d'autres personnes, utiliser les transports en commun pour se rendre sur le campus. De plus, certains établissements disposent d'un service de garde pour les enfants du personnel et des étudiants, et de résidences étudiantes.

Plusieurs [variants préoccupants](#) sont sous surveillance au Québec depuis février 2021, en raison d'un risque accru de contagiosité, de virulence ou encore de leur potentiel à affecter l'efficacité des vaccins, des tests diagnostiques et des traitements contre la COVID-19. Les recommandations contenues dans ce document tiennent notamment compte des caractéristiques épidémiologiques du [variant Delta](#).

Les [mesures préventives](#) mises de l'avant par le gouvernement du Québec en milieu d'enseignement postsecondaire sont amenées à évoluer avec le temps. D'autre part, actuellement, les personnes fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire, sont admissibles à la [vaccination contre la COVID-19](#).

Il est important que les personnes visées par des recommandations d'isolement par les autorités de santé publique les respectent rigoureusement afin de limiter l'introduction et la propagation du virus dans ces milieux.

Méthode

Ce document s'appuie sur les différents avis et recommandations publiés par l'INSPQ, ainsi que sur une revue non exhaustive des publications scientifiques et recommandations émises par des instances de santé publique nationales et internationales reconnues.

Il a fait l'objet d'une consultation des membres du Comité sur la gestion des cas et des contacts de COVID-19 et des membres du groupe consultatif de ce Comité en juillet et août 2021. Une présentation sur le sujet a été faite à la rencontre de coordination tripartite maladies infectieuses COVID-19 (MSSS-INSPQ-DSPu) le 24 août 2021.

Objectifs de la gestion des cas et contacts

Les objectifs visés par la gestion des cas et des contacts dans les milieux d'enseignement postsecondaire sont de :

- ▶ **Identifier rapidement les cas de COVID-19 et leurs contacts;**
- ▶ **Limiter la survenue d'éclotions ou leur ampleur dans ces milieux.**

Gestion d'une personne qui présente des symptômes pendant sa présence dans un établissement d'enseignement postsecondaire

Si un étudiant, un enseignant ou un membre du personnel présente, à son arrivée ou durant la journée, des [symptômes compatibles avec la COVID-19](#), cette personne doit regagner son domicile dès que possible. Elle ne doit pas utiliser le transport en commun pour le retour à la maison. Les procédures suivantes doivent être mises en place en attendant qu'elle quitte le milieu d'enseignement :

- ▶ S'assurer que la personne porte adéquatement un [masque médical](#) (au besoin lui en remettre un) tout en s'assurant qu'elle soit en mesure de le porter de façon sécuritaire;
- ▶ Isoler la personne dans un local préalablement désigné à cette fin jusqu'à ce qu'elle quitte l'établissement. L'isolement de celle-ci doit se faire de façon respectueuse et en évitant la stigmatisation. Chaque établissement doit prévoir et garder disponible un local pour isoler une personne qui développerait des symptômes durant la journée;
- ▶ Si un membre du personnel doit assurer sa surveillance, celui-ci doit porter un masque de qualité, une protection oculaire, une blouse et des gants, tout en maintenant, dans la mesure du possible, une distance physique de deux mètres avec celle-ci. Un seul et même membre du personnel doit être désigné afin de limiter le nombre de contacts;
- ▶ Aérer et désinfecter le local où la personne a été isolée, selon les [recommandations en vigueur](#), suite à son départ.

Pour plus d'informations sur les recommandations de l'INSPQ pour les milieux de travail de l'enseignement, consulter les documents disponibles sur la page Web [COVID-19 : Santé au travail](#).

Gestion des contacts d'un cas confirmé de COVID-19 qui fréquente un établissement d'enseignement postsecondaire

Période de recherche des contacts

Il faut rechercher les personnes ayant eu une exposition significative au cas pendant sa période de contagiosité, c'est-à-dire des 48 heures précédant l'apparition du premier symptôme jusqu'à la levée de l'isolement du cas. S'il s'agit d'un cas asymptomatique au moment du prélèvement, sans symptômes avant ou après le prélèvement, la période de contagiosité débute 48 heures avant la date du prélèvement.

Identification des contacts

La recherche des contacts doit inclure les expositions ayant eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur du milieu d'enseignement.

Voici une liste non exhaustive du type de contacts (pour les étudiants et les membres du personnel) à rechercher dans un milieu d'enseignement postsecondaire :

- ▶ Les étudiants, enseignants, membres du personnel ayant assisté en personne aux mêmes cours que le cas;

- ▶ Les personnes rencontrées dans l'établissement d'enseignement lors d'un rassemblement en dehors des heures de cours ou dans des locaux secondaires (p. ex. : laboratoires ou ateliers libres, local étudiant ou des membres du personnel, discussion dans les couloirs, interactions à la cafétéria ou durant les heures de repas, résidence étudiante, bibliothèque, covoiturage, activités sociales ou sportives);
- ▶ Les membres du personnel ayant eu des interactions avec le cas.

Si les informations préliminaires laissent entrevoir un niveau de risque d'exposition modéré ou élevé chez certaines personnes, la DSPu peut retirer ces personnes du milieu d'enseignement si nécessaire, le temps de compléter l'enquête et l'évaluation de risque.

Évaluation du risque d'exposition des contacts

La DSPu établit le niveau de risque d'exposition des contacts et donne les recommandations de santé publique correspondantes.

CRITÈRES GÉNÉRAUX POUR LES NIVEAUX DE RISQUE

Pour définir le niveau de risque d'exposition final, le contexte d'exposition doit être pris en compte, notamment le lieu et la durée de l'exposition, la distance avec le cas, le type d'activités pratiquées, le port adéquat et continu des équipements de protection individuelle (ÉPI) recommandés et le respect des autres mesures préventives recommandées.

Le tableau 1 présente les critères généraux qui orientent la détermination du niveau de risque d'exposition à un cas confirmé de COVID-19. Le niveau de risque le plus élevé selon les circonstances d'exposition évaluées doit être retenu (élevé > modéré > faible).

L'évaluation de risque ne doit pas se baser uniquement sur le port d'un masque de qualité, mais plutôt sur l'ensemble des facteurs susceptibles d'influencer le niveau de risque de transmission de la COVID-19.

Lorsqu'une évaluation du risque plus détaillée peut être effectuée par la DSPu, celle-ci doit juger de la pertinence d'ajuster le niveau de risque en fonction des informations recueillies.

La protection conférée par la vaccination et/ou un épisode de COVID-19 antérieur doit être prise en compte dans la gestion des contacts.

Le tableau 2 présente les définitions des statuts de protection. Le Tableau 3 présente les mesures de gestion des contacts asymptomatiques en fonction du niveau de risque et du statut de protection.

Pour plus d'information, se référer aux documents suivant de l'INSPQ :

- ▶ [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires;](#)
- ▶ [COVID-19 : Facteurs de risque d'exposition des contacts à considérer lors des enquêtes épidémiologiques – cadre d'évaluation.](#)

Tableau 1 Évaluation du risque d'exposition des contacts de cas confirmé de COVID-19 applicables aux établissements d'enseignement postsecondaires

Niveau de risque d'exposition	Type d'exposition à un cas confirmé (pendant la période de contagiosité du cas)
Élevé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne ayant eu une interaction physique directe avec un cas confirmé (p. ex. : embrassade); ▶ Personne ayant eu une exposition directe avec des liquides biologiques infectieux (p. ex. : crachats ou expectorations reçus au visage); ▶ Personne ayant porté à sa bouche des objets souillés avec les liquides biologiques infectieux (p. ex. : jouet, cigarette, vapo-teuse, verre); ▶ Personne qui a porté assistance ou donné des soins à un cas confirmé sans avoir appliqué les mesures recommandées; ▶ Personne vivant sous le même toit (p. ex. : dortoir, résidence étudiante) qu'un cas confirmé et exposée à ce dernier avant la mise en place des mesures d'isolement ou alors que les mesures recommandées pour le cas et ses contacts n'ont pas été appliquées.
Modéré	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne n'ayant eu aucune exposition à risque élevé; ▶ Personne exposée à moins de 2 mètres, durant au moins 15 minutes² (continues ou cumulatives sur une période de 24 heures) d'un cas confirmé de COVID-19 pendant sa période de contagiosité, sauf si l'évaluation du risque permet d'abaisser le niveau de risque à faible.
Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne exposée à un cas confirmé mais n'ayant eu aucune exposition à risque modéré ou élevé; ▶ Personne exposée à moins de deux mètres d'un cas confirmé, durant au moins 15 minutes continues ou cumulatives sur une période de 24 heures, si le cas ET le contact ont porté adéquatement un masque de qualité¹ pendant toute la durée de l'exposition; ▶ Personne vivant sous le même toit qu'un cas confirmé et ayant été exposée après la mise en place des mesures recommandées pour le cas et ses contacts.

¹ L'enquêteur doit être raisonnablement assuré qu'il s'agit d'un masque de qualité. Pour plus d'informations sur les caractéristiques spécifiques pour chaque type de masques, se référer au document [COVID 19 : recommandations du masque de qualité en milieu de travail, hors milieux de soins](#).

² Pourrait également inclure, selon l'évaluation de l'enquêteur, toute exposition significative (de moins de 15 minutes) présentant toutes les caractéristiques suivantes : en face à face à moins de 1 mètre sans port de masque par le cas ET le contact, avec un cas pratiquant une activité générant des aérosols (p. ex. : chanter, crier, pratique d'activité physique d'intensité modérée à élevée).

Pour plus d'informations sur les niveaux de risque, consulter [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires](#).

Tableau 2 Niveau de protection conférée par la vaccination ou par un épisode de COVID-19 antérieur, à des fins de gestion du risque des contacts de cas

Statut de protection	Contact d'un cas de COVID-19
Protégé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A reçu 2 doses de vaccin (exposition ≥ 7 jours après la 2^e dose); ▶ A reçu 1 dose de vaccin de Johnson & Johnson (exposition ≥ 14 jours après la dose); ▶ A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis ≤ 6 mois¹(vacciné ou non); ▶ A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis > 6 mois ET suivi par 1 dose de vaccin² (exposition ≥ 7 jours après la 1^{re} dose).
Partiellement protégé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ A reçu 1 dose de vaccin, excluant le vaccin à dose unique de Johnson et Johnson (exposition ≥ 14 jours après la 1^{re} dose); ▶ A reçu 2 doses de vaccin (exposition < 7 jours après la 2^e dose); ▶ A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis > 6 mois à ≤ 12 mois ET est non vacciné; ▶ A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis > 6 mois à ≤ 12 mois ET suivi par 1 dose de vaccin² (exposition < 7 jours après la 1^{re} dose).
Non protégé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ N'a eu aucun épisode confirmé de COVID-19 par TAAN ET est non vacciné (ou exposition < 14 jours après la 1^{re} dose); ▶ A eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis > 12 mois ET est non vacciné (ou exposition < 7 jours après la 1^{re} dose); ▶ Est une personne immunosupprimée³ (vaccinée ou non, épisode antérieur confirmé de COVID-19 ou non).

¹ Le délai entre l'épisode antérieur de COVID -19 et l'exposition est calculé à partir de la date du premier symptôme associé à la COVID-19 ou à partir de la date de prélèvement si asymptomatique (même s'il s'agissait d'un résultat TAAN « détecté faible quantité d'ARN viral »).

² Le vaccin doit avoir été administré en respectant un intervalle minimal de 21 jours entre la date de début des symptômes (ou la date de prélèvement si asymptomatique) et la vaccination.

³ Les conditions associées à une immunosuppression comprennent celles présentées dans le document [COVID-19 et personnes immunosupprimées \(INESSS\)](#).

Pour les vaccins reçus à l'étranger, se référer aux « [Recommandations intérimaires pour les personnes qui ont été vaccinées contre la COVID-19 à l'étranger](#) » (MSSS).

Pour plus d'informations, consulter [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires](#).

Gestion des contacts en fonction du niveau de risque d'exposition

Tableau 3 Recommandations générales pour la gestion des contacts de cas de COVID-19 dans les établissements d'enseignement postsecondaire

Niveau de risque	Recommandations pour les contacts asymptomatiques ¹	
	Protégé	Partiellement ou non protégé
Élevé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas d'isolement préventif. Continuer à fréquenter l'établissement d'enseignement, à moins de recevoir la consigne de s'isoler pour une autre raison ou de développer des symptômes compatibles avec la COVID-19; ▶ Autosurveillance des symptômes pour une période de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas. En présence de symptômes compatibles avec la COVID-19, s'isoler à la maison immédiatement et effectuer un dépistage (se référer à l'Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 (Quebec.ca) ou contacter l'Info-Santé 811); ▶ Porter un masque de qualité à l'intérieur (y compris en classe) jusqu'au jour 14³; 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Isolement préventif à domicile pour une période de 10 jours après le dernier contact à risque avec le cas. Ne pas se présenter à son établissement d'enseignement ou son lieu de travail durant cette période; ▶ Autosurveillance des symptômes pour une période de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas. Peut se présenter à son établissement d'enseignement ou son lieu de travail après la levée d'isolement, si asymptomatique, et port du masque à l'intérieur (y compris en classe) jusqu'au jour 14; ▶ Effectuer un dépistage dès que possible (entre 3-5 jours après la première exposition). L'objectif du test est d'intervenir auprès des contacts de la personne si un diagnostic de COVID-19 se confirme, il est donc préférable d'effectuer le test rapidement; ▶ Un second dépistage est recommandé dans les 48 heures précédant la levée de l'isolement (jour 8-9 après le début de l'isolement)²; ▶ Poursuivre l'isolement préventif à domicile pour l'ensemble de la période recommandée, même si un résultat aux tests d'amplification des acides nucléiques (TAAN) « non détecté » (négatif) est obtenu au test de dépistage (ce qui n'exclut pas la possibilité de développer la COVID-19 après le test).
Modéré	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Effectuer un dépistage dès que possible (entre 3-5 jours après la première exposition) (ne s'applique pas aux personnes ayant eu un épisode de COVID-19 confirmé ≤6 mois); ▶ Recommandation d'éviter la fréquentation de personnes susceptibles de présenter une forme grave ou des complications de la COVID-19 jusqu'au jour 10. 	
Faible	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pas d'isolement préventif. Continuer à fréquenter l'établissement d'enseignement, à moins de recevoir la consigne de s'isoler pour une autre raison ou de développer des symptômes compatibles avec la COVID-19; ▶ Autosurveillance des symptômes pour une période de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas. En présence de symptômes compatibles avec la COVID-19, s'isoler à la maison immédiatement et effectuer un dépistage; ▶ La DSPu pourrait également recommander un dépistage élargi en fonction du contexte épidémiologique. 	

¹ Les recommandations ont été ajustées afin de tenir compte des caractéristiques épidémiologiques du variant Delta.

² Le dépistage recommandé dans les 48h précédant la levée de l'isolement n'est pas nécessaire si, pour d'autres raisons, un test a déjà été effectué à partir du jour 7 après le début de l'isolement.

Pour plus d'information ou pour des situations spécifiques (p. ex. : si le contact devient symptomatique, gestion des contacts domiciliaires), se référer à [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires](#).

Application en milieu d'enseignement postsecondaire

- ▶ En milieu d'enseignement postsecondaire, **l'évaluation et gestion du risque concernent les contacts identifiés par le cas :**
 - ▶ **Contacts à risque élevé ou modéré;**
 - ▶ **Étudiants des cours suivis par l'étudiant pendant sa période de contagiosité** (la DSPu peut demander à l'établissement d'enseignement la liste des étudiants ayant suivi ces cours si nécessaire).
- ▶ **L'évaluation finale du risque doit être adaptée au contexte réel et aux facteurs susceptibles d'influencer le niveau de risque.** Pour ce faire, se référer au Tableau 1, et aux documents: [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : Recommandations intérimaires](#) et [COVID-19 : Facteurs de risque d'exposition des contacts à considérer lors des enquêtes épidémiologiques](#).

Port du masque de qualité

Il est recommandé de prendre en compte le port du masque dans l'évaluation de risque, quels que soient le programme et le type d'interaction (ex. entre les étudiants ou entre un professeur et un étudiant).

Le port adéquat d'un masque de qualité par le cas ET le contact permet d'abaisser le niveau de risque de modéré à faible, dans une classe ou lors d'une interaction à moins de 2 m durant au moins 15 min.

- ▶ **La gestion du risque tient compte du niveau de risque d'exposition et du statut de protection conférée par la vaccination et/ou une infection antérieure.**

Pour cela, se référer aux Tableaux 2 et 3, et au document : [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : Recommandations intérimaires](#).

Niveau de protection

Pour les contacts de cas qui sont demeurés **asymptomatiques et qui sont considérés protégés**, n'ont pas besoin de faire un isolement préventif, tant qu'ils sont asymptomatiques.

Pour les contacts de cas qui sont demeurés **asymptomatiques et qui sont considérés partiellement protégés ou non protégés**, l'enquêteur doit évaluer si un masque de qualité a été porté correctement pendant toute la durée de l'exposition, par le cas ET par le contact. Dans ce cas, le niveau de risque est considéré faible et ces contacts n'ont pas besoin de faire un isolement préventif, tant qu'ils sont asymptomatiques.

- ▶ Les situations qui suivent sont présentées afin de donner les **balises pour l'évaluation du risque** d'exposition et la gestion des contacts dans les milieux d'enseignement postsecondaire.

Situation 1 : Contacts à moins de 2m durant au moins 15 min, ou étudiants d'un cours suivi par le cas, avec port d'un masque de qualité par le cas et le contact

Ces étudiants sont considérés à **risque faible** et n'ont pas besoin de faire un isolement préventif (cf. Tableau 3).

Ces personnes doivent surveiller l'apparition de symptômes compatibles avec la COVID-19 pendant les 14 jours suivant la dernière exposition au cas durant sa période de contagiosité, mais elles n'ont pas besoin de s'isoler si elles restent asymptomatiques.

La DSPu peut, selon la situation, recommander à ces personnes d'effectuer un dépistage et de suivre les mesures d'isolement associées.

Il est recommandé que l'établissement informe les personnes inscrites dans chaque cours suivi par le cas (ou chaque regroupement identifiable auquel il a participé) durant sa période de contagiosité, qu'elles pourraient avoir été en contact avec un cas de COVID-19.

Situation 2 : Contacts à moins de 2m durant au moins 15 min, ou étudiants d'un cours suivi par le cas, sans port d'un masque de qualité par le cas et le contact

Les contacts à moins de 2m durant au moins 15 min, en cours ou en dehors du cours, sont considérés à **risque modéré** et doivent observer un isolement à domicile; les personnes considérées protégées ne doivent pas s'isoler mais doivent se faire dépister (cf. Tableau 3).

La DSPu peut, selon la situation, recommander à l'ensemble des personnes des cours suivis par le cas de porter un masque de qualité, d'effectuer un dépistage et de suivre les mesures d'isolement associées.

Gestion des éclosions

DÉFINITION D'ÉCLOSION

Au moins deux cas confirmés de COVID-19 survenus au cours d'une période maximale de 14 jours dans le même milieu d'enseignement et ne pouvant être expliqués par un lien épidémiologique en dehors de ce milieu.

Autrement dit, la transmission du virus SRAS-CoV-2 d'un cas à une ou plusieurs autres personnes s'est faite par la fréquentation du même milieu, et non en dehors de celui-ci (p. ex. : personnes habitant un même domicile). Ces deux cas peuvent être des étudiants et/ou des membres du personnel.

À noter que les résultats « [faible quantité d'ARN viral](#) » d'un premier TAAN sont considérés comme étant des cas confirmés. Pour les personnes ayant eu un épisode antérieur de COVID-19, consulter le document [Prise en charge des personnes considérées rétablies et présentant à nouveau un test positif pour le SRAS-CoV-2](#) pour l'interprétation du TAAN.

INTERVENTIONS

En situation d'éclosion, identifier les contacts des nouveaux cas et suivre la gestion des contacts en fonction du niveau de risque et du statut de protection présentée dans le Tableau 3. En fonction de la situation, la DSPu peut ajuster ces recommandations et interventions.

Si le 2^e cas est dans la même classe ou groupe que le 1^{er} cas, les autres étudiants de ce groupe doivent être considérés comme étant à risque modéré, malgré le port du masque en classe (p. ex. : dépistage des protégées, isolement et dépistage des personnes partiellement ou non protégées).

En situation d'éclosion, la DSPu met en place les interventions jugées nécessaires en fonction de sa taille et de sa nature.

Celles-ci peuvent inclure, à la discrétion de la DSPu, de :

- ▶ Réviser l'application des mesures de protection en place (p. ex. : distanciation physique, choix des activités, limitation des contacts, mesures d'hygiène);
- ▶ Procéder à un dépistage élargi dans l'établissement;
- ▶ Fermer certaines sections de l'établissement pour la durée jugée nécessaire par la DSPu.

LEVÉE DE L'ÉCLOSION

À des fins de surveillance, l'éclosion est considérée terminée lorsque se sont écoulés 14 jours sans nouveau cas après la dernière présence dans l'établissement d'enseignement du dernier cas lié à l'éclosion (étudiant ou membre du personnel).

Références

Bharti N. et al. Large university with high COVID-19 incidence did not increase risk to non-student population. medRxiv 2021.04.27.21255023. 27 avril 2021. Repéré sur : <https://doi.org/10.1101/2021.04.27.21255023>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Considerations for Case Investigation and Contact Tracing in K-12 Schools and Institutions of Higher Education (IHEs). 5 août 2021. Repéré sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/schools-childcare/contact-tracing.html>

CDC. Considerations for Institutions of Higher Education. 23 juillet 2021. Repéré sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/colleges-universities/considerations.html>

CDC. Interim Guidance for SARS-CoV-2 Testing and Screening at Institutions of Higher Education (IHEs). 17 mars 2021. Repéré sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/colleges-universities/ihe-testing.html>

CDC. Interim Guidance on Developing a COVID-19 Case Investigation & Contact Tracing Plan: Appendices. 5 août 2021. Repéré sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/php/contact-tracing/contact-tracing-plan/appendix.html>

Ebell MH *et al.* A high proportion of SARS-CoV-2-infected university students are asymptomatic. *J Fam Pract.* 69(9):428-429. Novembre 2020. Repéré sur : <https://doi.org/10.12788/jfp.0102>

European Centre for Disease Control and prevention (ECDC). Contact tracing: public health management of persons, including healthcare workers, who have had contact with COVID-19 cases in the European Union – third update. 18 novembre 2020. Repéré sur : <https://www.ecdc.europa.eu/en/covid-19-contact-tracing-public-health-management>

ECDC. COVID-19 in children and the role of school settings in transmission – second update. 8 juillet 2021. Repéré sur : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/children-and-school-settings-covid-19-transmission>

Gouvernement du Canada. Évaluation de la transmission de la COVID-19 et mesures de santé publique dans les écoles : Lignes directrices pour les enquêtes sur les éclosions. 16 novembre 2020. Repéré sur : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/evaluation-transmission-mesures-sante-publique-ecoles-enquetes-eclosions>

Gouvernement du Québec. À l'école, je me protège et je protège les autres ! 9 juillet 2021. Repéré sur : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/affiche-port-du-masque.pdf>

Gouvernement du Québec. Plan de la rentrée pour l'automne 2021 en enseignement supérieur - Covid-19. 6 août 2021. Repéré sur : <https://www.quebec.ca/education/rentree-2021-enseignement-superieur>

Government of the United Kingdom. Higher Education providers: coronavirus (COVID19). 17 août 2021. Repéré sur : <https://www.gov.uk/government/publications/higher-education-reopening-buildings-and-campuses>

Hill EM *et al.* Modelling SARS-CoV-2 transmission in a UK university setting. medRxiv 2020.10.15.20208454. Octobre 2020. Repéré sur : <https://doi.org/10.1101/2020.10.15.20208454>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). COVID-19 : Facteurs de risque d'exposition des contacts à considérer lors des enquêtes épidémiologiques. 5 mai 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3116-covid-19-facteurs-de-risque-d-exposition-contacts-considerer-enquetes-epidemiologiques>

INSPQ. COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté : recommandations intérimaires. 16 août 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communauté-covid19>

INSPQ. COVID-19 : Port du couvre-visage ou du masque médical par la population générale. 16 juillet 2020. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2972-couvre-visage-masque-medical-population-covid19>

INSPQ. COVID 19 : Recommandations du masque médical en milieux de travail, hors milieux de soins. 21 juillet 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3079-avis-masque-medical-milieux-travail-covid19>

INSPQ. COVID-19 : Recommandations sur le port du masque médical en continu dans les milieux de travail en contexte d'apparition de variants sous surveillance rehaussée. 16 mars 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3118-masque-medical-continu-milieux-travail-variants-covid19>

INSPQ. COVID-19 : Santé au travail. 3 août 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>

INSPQ. Hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail - Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail. 10 juin 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3022-hierarchie-mesures-controle-milieux-travail-covid19>

INSPQ. Milieux scolaires et d'enseignement - Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail. 22 octobre 2020. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3056-milieux-scolaires-enseignement-covid19>

INSPQ. Prise en charge des personnes considérées rétablies et présentant à nouveau un test positif pour le SRAS-CoV-2. 3 juin 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3032-personnes-retablies-nouveau-test-positif-covid19>

INSPQ. Revue de la littérature scientifique sur le variant Delta : transmission, virulence et efficacité vaccinale. 18 août 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3160-variant-delta-transmission-virulence-efficacite-vaccinale>

INSPQ. Transmission du SRAS-CoV-2 : constats et proposition de terminologie. 8 janvier 2021. Repéré sur : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3099-transmission-sras-cov-2-constats-terminologie-covid19>

Kolesar JM *et al.* COVID-19: Test Strategy to Guide Quarantine Interval in University Student. Preprint. *medRxiv*.2020.12.09.20246785. Décembre 2020. Repéré sur : <https://doi.org/10.1101/2020.12.09.20246785>

Lu H *et al.* Are college campuses superspreaders? A data-driven modeling study. *medRxiv* 2020.12.18.20248490. Décembre 2020. Repéré sur : <https://doi.org/10.1101/2020.12.18.20248490>

National Collaborating Centre for Methods and Tools. (NCCMT). What is known about the risk of transmission of COVID-19 within post-secondary institutions and the strategies to mitigate on-campus outbreaks? 13 août 2021. Repéré sur : <http://res.nccmt.ca/res-post-secondary-EN>

Science M, Thampi N, Bitnun A, et al. School Operation for the 2021-2022 Academic Year in the Context of the COVID-19 Pandemic. *Science Briefs of the Ontario COVID-19 Science Advisory Table*. 2(38). <https://doi.org/10.47326/ocsat.2021.02.38.1.0>

Young et al. A cluster randomised trial of the impact of a policy of daily testing for contacts of COVID-19 cases on attendance and COVID-19 transmission in English secondary schools and colleges. Université d'Oxford. 23 juillet 2021. Repéré sur: http://modmedmicro.nsms.ox.ac.uk/wp-content/uploads/2021/07/dct_schools_trial_preprint_20210722.pdf

Historique des modifications

Version	Date	Pages	Modifications
3.0	2021-08-24	▶ Tableau 2	▶ Mise à jour des définitions des statuts de protection
		▶ Tableau 1 et 3	▶ Intégration du statut de protection dans la gestion de risque au lieu de l'évaluation de risque
		▶ Tableau 3	▶ Modification de la durée d'isolement préventif et des dépistages recommandés.
2.0	2021-06-07	▶ Tout le document	▶ Passage à une approche de gestion unifiée en raison de la prévalence de variants préoccupants
		▶ Tout le document	▶ Modification du libellé « masque de qualité »
		▶ p. 5-8	▶ Ajout de précisions sur la gestion des contacts selon leur catégorisation de protection conférée par le statut vaccinal ou par une infection antérieure de COVID-19
1.0	2021-03-31		▶ Document original

COVID-19 : Gestion des cas et des contacts dans les établissements d'enseignement postsecondaire

AUTEURS

Marion Ripoche
Louise Valiquette
Alejandra Irace-Cima
Direction des risques biologiques et santé au travail

Comité sur la gestion des cas et des contacts de COVID-19 (en ordre alphabétique) :

Maude Bigras, Anne Bruneau, Richard J. Côté, Alejandra Irace-Cima, Anne Kimpton, Marion Ripoche, Annick Trudelle, Marie-Eve Turcotte et Louise Valiquette
Direction des risques biologiques et santé au travail

COLLABORATEURS

Membres du Groupe consultatif du Comité GCC (en ordre alphabétique) :

Geneviève Ancil, Julio C. Soto, Stéphane Perron,
Direction des risques biologiques et de la santé au travail, INSPQ
Catherine Déa : École de santé publique, Université de Montréal
Joane Désilets : DSPu – Centre intégré de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Judith Fafard : Laboratoire de santé publique du Québec, INSPQ
Colette Gaulin : Direction de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses, MSSS
Gabrielle Bureau, Monique Landry : DSPu – Centre intégré de la santé et des services sociaux des Laurentides
Marie-Andrée Leblanc : Direction de la vigie sanitaire, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Pierre A. Pilon : DSPu – Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Marie St-Amour : DSPu – Centre intégré de la santé et des services sociaux de la Montérégie Centre

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE

Alejandra Irace-Cima
Louise Valiquette
Direction des risques biologiques et santé au travail

MISE EN PAGE

Linda Cléroux
Direction des risques biologiques et santé au travail

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php> ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2021)

N° de publication : 3127